

52^e

**TOURNOI M13
Olympique de Montréal**

**Du 12 au 25
JANVIER
2026**



RÈGLEMENTS DU TOURNOI

À LIRE ATTENTIVEMENT

1 RÈGLEMENT D'ACCEPTATION DES ÉQUIPES :

Ce tournoi est sanctionné par Hockey Québec: **seules** les équipes affiliées à cet organisme peuvent y participer.

2 INFORMATIONS GÉNÉRALES :

Endroit:

Aréna ÉTIENNE-DESMARTEAU

3430 rue de Bellechasse, Montréal, Québec H1X 2Y6 Tél :

514-872-6578

Glace Caroline-Ouellette et Glace Jean-Trottier

3 DOCUMENTS DEMANDÉS:

- Le document d'enregistrement des membres d'une équipe où nous retrouvons les joueurs réguliers et affiliés approuvés et SIGNÉS. (T112)
- Les feuilles de pointages des 5 dernières joutes.
- Horaire des joutes régulières de l'équipe concernée.

Tous les documents seront copiés lors de votre première présence à notre tournoi.

4 ÉLIGIBILITÉ DES JOUEURS:

Avant chaque joute, chaque joueur doit signer le formulaire du tournoi attestant sa présence.

5 DIVERS

- Toute personne suspendue par l'ACHA ou H.Q. ne peut participer au tournoi avant la fin de sa suspension. Les matchs du tournoi sont comptabilisés pour la complétion de la suspension.
- Les joutes peuvent débuter avant l'heure prévue sauf la première joute du programme de la journée.
- Les équipes doivent se présenter à l'aréna au moins une HEURE avant l'heure de la joute.
- Il ne sera pas permis à un membre d'une équipe adverse de vérifier le cartable de l'autre équipe. Seul le registraire de tournoi pourra fournir des renseignements **s'il le juge nécessaire**. La décision est finale et sans appel.
- Une équipe qui ne se présente pas à son match de tournoi se verra décernée une amende de 250.00\$. Tous les matchs joués contre elle par les autres équipes ne doivent pas être considérés, **Les règlements du livre des règlements administratifs de HOCKEY QUÉBEC s'appliquent en tout temps.**

TEMPS DE MATCH

2 minutes pour le réchauffement

MATCHS DE LA RONDE PRÉLIMINAIRE

DURÉE MAXIMALE DE 75 MINUTES (incluant la resurfaceuse)

2 PÉRIODES DE 10 MINUTES TEMPS ARRÊTÉ ET 1 PÉRIODE DE 12 MINUTES TEMPS ARRÊTÉ

Les points FRANC JEU sont comptabilisés dans l'établissement du classement (article 7.7 des règlements de Hockey Québec)

Un temps d'arrêt de 30 secondes, UN SEUL sera autorisé durant le match en temps réglementaire SEULEMENT. Aucun temps d'arrêt ne sera accepté s'il y a un écart de 5 buts ou plus.

52^e

TOURNOI M13 Olympique de Montréal

Du 12 au 25
JANVIER
2026



S'il y a une différence de 7 buts après la deuxième période, le temps du match sera en continu. Si le 7^e but est compté durant la troisième période, le temps en continu débutera à ce moment.

PÉRIODES DE SURTEMPS (en quart de finale (5 minutes), demi-finale (10 minutes) et en finale seulement)

Lors des matchs de quart de finale, en cas d'égalité, il y aura une SEULE période supplémentaire de 5 minutes à temps arrêté avec un alignement de 4 joueurs par équipe (plus un gardien de but) sauf en cas de punition (conformément aux règles de jeu). Le premier but marqué met fin au match. Si l'égalité persiste toujours, le règlement 9.7.2, s'appliquera.

Lors des matchs de demi-finales et de finales de chaque tournoi sanctionné par Hockey Québec, après l'application des règles de la formule Franc Jeu, en cas d'égalité après les trois (3) périodes de jeu réglementaire, il y aura période de surtemps selon le mode suivant : i) Une seule période supplémentaire de 10 minutes à temps arrêté avec un alignement de quatre (4) joueurs par équipe plus un gardien de but à l'exception des joueurs punis qui doivent servir leur punition et de l'application des règles de la formule Franc Jeu. Le premier but marqué met fin au match.

FUSILLADE s'appliquera après la période de surtemps, si l'égalité persiste il y aura fusillade, tel que stipulé à l'article 9.7.2 de Hockey Québec. Les entraîneurs désignent chacun 3 joueurs pour la première ronde de la fusillade. Si l'égalité persiste toujours, l'entraîneur désignera un joueur à la fois pour la deuxième ronde. Le match se termine dès qu'il y a bris d'égalité.

RECEVEUR OU VISITEUR

Lors de la finale seulement, un tirage à pile ou face sera effectué avant la partie, en présence d'un entraîneur de chacune des équipes, afin de déterminer qui sera receveur ou visiteur.

EN CAS D'ÉGALITÉ AU CLASSEMENT

Il est important de savoir que pour chaque tour de départage, l'objectif est d'identifier la ou les meilleures équipes. Chaque critère a pour but d'éliminer une ou des équipes jusqu'à l'atteinte de l'objectif qui est d'identifier la ou les meilleures équipes.

Lorsqu'il y a égalité au classement entre deux (2) ou plusieurs équipes, toutes ces équipes sont assujetties aux points suivants :

À chaque critère, seules les équipes à égalité sont conservées jusqu'à ce que finalement un critère détermine la première équipe.

Lorsque la première (1^{re}) équipe a été identifiée ou éliminée, un deuxième tour de départage doit être recommencé avec les équipes à égalité à partir du premier critère pour déterminer la deuxième (2^e) équipe si nécessaire et ainsi de suite.

- A. Le plus grand nombre de points.
- B. Le plus grand nombre de victoires.
- C. Le moins de but contre.**
- D. Le plus de but pour.**

- E. L'équipe ayant marqué le but le plus rapide dans tous les matchs joués.
- F. L'équipe ayant accumulé le plus de points Franc Jeu.
- G. Par tirage au sort.

Lyse Charpentier

TournoiTom@hmrpp.com

Responsable du tournoi TOM